



---

## Référentiel pour les parcours de formation cantonaux

---

Version octobre 2018

Cette formation est organisée et dispensée par les instances cantonales instituées par les ordinariats et/ou les vicariats (service, office, bureau, etc.). Elle s'adresse à des personnes bénévoles envoyées par des communautés locales ainsi qu'à toute personne désireuse d'approfondir sa foi.

**La formation dans les parcours cantonaux a pour but de conforter la foi des baptisés et de susciter des « disciples missionnaires », engagés au service de l'Eglise dans le monde. Elle mobilise les dimensions humaine, spirituelle, intellectuelle, théologique et pastorale de la personne.**

La formation des parcours cantonaux éveille les personnes au questionnement et entend favoriser la maturation de la foi. Elle s'inscrit dans la durée pour favoriser l'expérience du corps ecclésial dans un esprit de communion et de coresponsabilité. Elle contribue à la croissance spirituelle, humaine et pastorale de la personne par la vie, le partage et les activités en commun. Elle doit également permettre à la personne en formation de discerner la nature et le lieu de son engagement, en tenant compte de sa vocation baptismale, de ses compétences, de ses charismes, des besoins de l'Eglise locale et du contexte local.

La prière, la connaissance de l'Eglise, la fréquentation de la Bible, son étude et sa lecture croyante à travers une pluralité d'approches et de méthodes irriguent et structurent cette formation. Le parcours permet à la personne d'apprendre à travers son engagement et, en particulier, à travers un stage pratique accompagné et relu.

Selon les cantons, le parcours s'adresse à toute personne intéressée et à des personnes envoyées par une communauté locale. Dans ce cas, l'envoi en formation est généralement accompagné d'un discernement et se fait selon les types d'engagement des personnes, par l'équipe pastorale ou les responsables de la pastorale catégorielle concernée, et sur préavis favorable des responsables du parcours.

### *Objectifs pédagogiques de la formation*

- Développer la conscience et la réalisation de sa vocation baptismale et ecclésiale;
- Inscrire dans la vie ce cheminement de foi, le fonder dans la Parole de Dieu et l'éclairer par les textes de l'Eglise universelle et locale (Vatican II, projet pastoral du canton ou du diocèse...);
- Permettre la découverte des enjeux pastoraux actuels et formuler les défis de l'évangélisation;
- Favoriser l'insertion, l'intervention et, le cas échéant, la prise de responsabilités au sein de la communauté ecclésiale;
- Favoriser l'acquisition de compétences pour remplir au mieux les services confiés par l'autorité pastorale compétente.

### *Exigences et contenu du parcours*

- Parcours de 200 h environ réparties sur 2 à 3 ans;
- Trois dimensions : Formation humaine et spirituelle, biblique et théologique, pastorale et pratique (des interventions avec préparation, réalisation et évaluation);
- Un stage pratique dans le service ecclésial choisi (ou un stage de découverte de la pastorale);
- Un accompagnement personnel du candidat (discernement et accompagnement) et en groupe;

- L'envoi et le suivi par une communauté (paroisse, mouvement, dicastère...), pour les personnes concernées.

### *Finalité et objectifs de la formation selon les 3 dimensions*

- Formation humaine et spirituelle : la formation permet le déploiement de la personne et la compréhension qu'elle a d'elle-même à la lumière de sa relation à Dieu, de sa vocation baptismale et de l'anthropologie chrétienne.  
A l'issue de la formation, la personne connaît les bases de l'anthropologie chrétienne, la signification de son baptême et ses exigences éthiques et spirituelles. Elle a ancré sa vie spirituelle dans la prière et la pratique sacramentelle. Elle a enrichi sa lecture et sa compréhension du monde qui l'entoure. Elle sait demander de l'aide, relire ce qu'elle vit et chercher les ressources dont elle a besoin pour grandir. Elle sait se laisser accompagner.
- Formation biblique et théologique : la formation permet l'enracinement de la vie et de l'engagement dans un questionnement et une réflexion nourris par l'enseignement biblique et théologique.  
A l'issue de la formation, la personne sait lire un texte biblique par elle-même, faire une recherche, formuler un raisonnement théologique et rendre compte de la foi chrétienne formulée dans le Credo et la Tradition de l'Eglise, en particulier le Concile Vatican II et son ecclésiologie. Elle a approfondi son intelligence de la vie sacramentelle et son sens de l'histoire du salut.
- Formation pastorale et pratique : la formation permet de situer son témoignage personnel et la transmission de la foi dans l'action pastorale de toute l'Eglise et d'acquiescer ou de développer des compétences pour ce faire.  
A l'issue de la formation, la personne est en mesure de partager la Parole avec d'autres, d'animer avec ses moyens propres un temps de prière, de savoir rendre compte de la position de l'Eglise face aux grandes questions de société, de savoir offrir en toutes circonstances et à toute personne l'espace d'un dialogue et d'un discernement personnel éclairé. Selon le type de son service ecclésial, elle a reçu des compétences spécifiques en lien avec son stage.

### *Spécificité locale et reconnaissance romande*

La mise sur pied concrète des parcours est laissée à l'initiative des différents vicariats et/ou ordinariats, dans la prise en compte des orientations pastorales locales.

La formation est validée par un certificat reconnu au plan romand. L'instance de validation est le CCRFE.

Un parcours cantonal ou son équivalent est un atout appréciable en vue d'un envoi à la formation d'animateur-trice pastoral-e au CCRFE.